

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1896

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Culture - Attribution de subventions à l'Ecole nationale supérieure de cinéma et de multimédia (La CinéFabrique)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1896**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Culture - Attribution de subventions à l'Ecole nationale supérieure de cinéma et de multimédia (La CinéFabrique)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération Enseignements artistiques - Soutien aux acquisitions fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma et de multimédia, est implantée à Lyon 9ème. Sa vocation première est d'offrir une formation de haut niveau à des jeunes issus de la diversité dans une volonté marquée de mixité sociale et selon un modèle alternatif aux grandes écoles de cinéma existantes (FEMIS, Louis Lumière et écoles privées).

Cette école propose un parcours de formation de 3 années et 5 spécialités : image, son, montage, production et scénario. Un nouveau module d'enseignements autour de la musique à l'image a été mis en place, depuis 2019, en partenariat avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et l'Université Lumière Lyon 2. La formation débouche sur le diplôme de l'école et une licence professionnelle, dans le cadre d'une convention avec l'Université Lumière Lyon 2.

Pour la 3^{ème} année, réalisée en alternance, la CinéFabrique s'appuie sur un groupement d'employeurs cinéma et audiovisuel (GECA) qui compte 32 entreprises adhérentes.

Chaque année, à l'issue d'un examen d'entrée, 35 élèves intègrent l'école, dans des promotions constituées à parité d'hommes et de femmes (1 112 candidats se sont présentés à la session 2021 de l'examen d'entrée). Les 35 élèves sont répartis dans chacune des 5 spécialités à raison de 7 élèves par section.

Les modalités de recrutement ont été travaillées pour permettre une diversité des parcours et des profils, face au constat des étudiants des autres écoles supérieures d'enseignement artistique. Ainsi, en 2021-2022, l'école accueillait 103 élèves, dont 55 % de boursiers. La transversalité, l'échange et l'interactivité sont au cœur de tous les apprentissages de l'école, comme les formes pédagogiques développées, les tournages, la cantine écoresponsable et les modules pour lesquels l'école accueille de nombreux professionnels issus d'univers professionnels variés.

Enfin, l'école accompagne l'intégration professionnelle des jeunes qu'elle forme, notamment, grâce à CinéFab Productions, dispositif qui permet aux élèves diplômés de bénéficier de l'environnement de l'école pendant quelques années mais également *via* d'autres types de partenariats. Un cursus en post-diplôme recherche et création artistique est, par exemple, proposé en partenariat entre les 4 grandes écoles d'enseignement supérieur artistique lyonnaises : l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon et la CinéFabrique.

L'école développe, en outre, une classe d'orientation et de préparation et les étudiants sont engagés dans la mise en œuvre de nombreuses actions culturelles sur le territoire métropolitain et régional, en lien avec des professionnels.

Dans ses perspectives, l'école travaille sur un projet pédagogique pour 2 nouvelles sections, décors et supervision VFX (effets spéciaux). Par ailleurs, l'État a demandé à la CinéFabrique de travailler sur l'ouverture en 2023 d'une CinéFabrique Marseille.

II - Objectifs

Dans le cadre de sa stratégie culturelle 2021-2026, la Métropole souhaite accompagner des projets ambitieux qui permettent à des personnes représentatives de toute la diversité sociale de la population, d'accéder à l'offre d'enseignement artistique du territoire et de s'engager dans des carrières artistiques.

Par ailleurs, la Métropole souhaite soutenir des disciplines artistiques porteuses d'enjeux de développement et accompagne ainsi la filière de l'image sur son territoire, par différentes modalités d'intervention :

- le soutien à la diffusion, notamment, à travers l'Institut Lumière et, plus particulièrement, le Festival Lumière,
- la dynamique de réseau autour d'un pôle d'excellence dans le domaine de l'image et des industries créatives avec le Pôle PIXEL à Villeurbanne,
- le soutien à la sensibilisation des publics et l'éducation à l'image, notamment des collégiens, dans le cadre du développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle (doublement des moyens alloués au dispositif collèges au cinéma, mise en œuvre d'une classe culturelle numérique *via* l'espace numérique de travail la classe.com, soutien à des projets, etc.).

Dans cette perspective, la Métropole souhaite soutenir la présence sur son territoire d'un établissement d'enseignement supérieur artistique dans les domaines du cinéma et du multimédia, porteur d'un projet ambitieux permettant à une diversité de profils d'accéder aux métiers du cinéma.

III - Compte-rendu d'activités 2021 et bilan

Par délibération n° CP-2021-0948 de la Commission permanente du 22 novembre 2021, la Métropole a attribué une subvention d'investissement d'un montant de 18 000 € à la CinéFabrique pour l'acquisition de matériels dédiés à la mise en œuvre des projets d'action culturelle et d'éducation à l'image, développés sur le territoire de la Métropole.

Par délibération du Conseil n° 2021-0815 du 13 décembre 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de la CinéFabrique, pour la mise en œuvre du projet "Tu m'auras pas". Ce projet, initié depuis 2016, a concerné 350 collégiens et a permis de développer, par la création de films, des instruments d'analyse face aux images, aux discours et aux pratiques véhiculés sur internet.

Par cette même délibération, elle a aussi attribué une subvention de 50 000 € pour la mise en œuvre du projet "Cinescalier", expérience cinématographique portée par des habitants, dans le cadre de résidences en partenariat avec des bailleurs sociaux dans des quartiers de la Métropole relevant de la politique de la ville. Dix élèves scénaristes diplômés de l'école ont écrit avec les habitants une web-série musicale de 6 épisodes : "Ella la magnifique". Pendant 4 semaines, 75 élèves de l'école ont réalisé avec les habitants, les 6 épisodes de la série.

Le bilan de la mise en œuvre de ces actions fait état d'un fort impact culturel et social pour les habitants du territoire métropolitain ayant été engagés dans ces projets ainsi que pour les étudiants de la CinéFabrique qui, dès leur formation, sont ainsi amenés à ancrer la pratique de leur art dans un environnement social et territorial.

IV - Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel

Le soutien sollicité auprès de la Métropole portera sur 2 actions.

1° - La classe d'orientation et de préparation (COP)

La COP est une année d'initiation aux différentes pratiques liées à l'audiovisuel, au spectacle vivant et aux arts visuels en général, accessible sans diplôme et gratuite. Elle permet une découverte des métiers dans l'objectif de définir ou de confirmer un projet d'orientation vers des écoles supérieures d'art et de design, des prépas artistiques, des cursus menant au diplôme national des métiers d'art et du design, un brevet de technicien supérieur (BTS), l'Université ou la CinéFabrique.

L'ambition de la COP est d'ouvrir les esprits et redonner confiance en explorant différentes pratiques artistiques. Il ne s'agit pas de fabriquer des vocations mais de permettre à des personnes, qui ont une forte attirance pour le secteur artistique, de bénéficier d'une initiation de qualité aux différentes pratiques avec des outils adaptés ainsi que d'une remise à niveau dans des matières plus générales.

Treize élèves ont intégré ce parcours, en 2021-2022, dans le but d'être accompagnés dans leur orientation artistique et dans la construction de leur projet professionnel.

2° - Projet d'éducation à l'image au sein de collèges de réseaux d'éducation prioritaire de la Métropole

La CinéFabrique met en œuvre chaque année avec le soutien de la Métropole, du ministère de la Culture (direction régionale des affaires culturelles -DRAC-) Auvergne-Rhône-Alpes, du ministère de l'Éducation nationale (Académie de Lyon), un dispositif d'éducation à l'image destiné à des collégiens des collèges classés réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP +).

Pour l'année scolaire 2022-2023, la CinéFabrique souhaite mettre en place un nouveau projet auprès de 6 classes de 3^{ème} qui seront divisées en groupes de 8 élèves, pour un travail plus qualitatif et impliquant pour chaque élève.

L'objectif du projet restera le tournage d'un film, sous une forme resserrée et autour d'une thématique à déterminer, avec une semaine d'écriture et de préparation du tournage et une semaine de tournage en dehors de l'enceinte de l'établissement. Cette expérience se conjuguera d'une rencontre avec la diversité des métiers du cinéma qui donnera la possibilité aux collégiens participant à ce projet de valider avec la CinéFabrique, leur stage de 3^{ème} obligatoire.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
pédagogie	2 406 143	subventions d'exploitation	2 410 000
<i>personnel permanent</i>	551 235	CNC	1 100 000
<i>intervenants et formateurs</i>	732 700	Région Auvergne-Rhône-Alpes	600 000
<i>fournitures</i>	120 500	Métropole	100 000
<i>travaux d'élèves</i>	229 200	Ville de Lyon	100 000
<i>projets pédagogiques, découvertes et échanges pédagogiques</i>	98 200	SACD - SCAM - PROCIREP - SACEM	104 000
<i>examen d'entrée</i>	176 216	ASP (service civique et aide à l'embauche)	6 000
<i>développement/prospective/e-learning</i>	408 165	plateformes	400 000
<i>bourses d'élèves</i>	89 927		
administration	520 430	subventions projets	130 430
<i>personnel permanent</i>	360 331	CNC (écrit ta série)	7 000
<i>prestataires extérieurs</i>	55 620	autres communes	8 500
<i>locations, abonnements</i>	41 200	politique de la ville	20 000
<i>fournitures, frais divers</i>	54 079	DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	72 000
<i>assurance</i>	9 200	délégation académique aux arts et à la culture	7 000
locaux et technique	680 058	autres villes	15 930
<i>personnel permanent</i>	190 456	financement alternance - AFDAS	798 000
<i>locaux et technique</i>	194 489	fondations	39 000
<i>logement intervenants</i>	30 000	recettes propres	622 752
<i>cantine collaborative</i>	234 613	formations et prestations diverses	89 736
<i>véhicules, transport de matériel, SAV</i>	30 500	projets internationaux	333 416
actions sur le territoire et communication	204 621	transfert de charges	14 600
<i>actions sur le territoire</i>	167 176	cantine	60 000
<i>communication</i>	37 445	recettes - examen d'entrée et scolarité	125 000
dotation aux amortissements et dépréciation de prêt	392 330	quote part subventions - amortissement	203 400
Total	4 203 582	Total	4 203 582

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 €, au profit de la CinéFabrique, dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2022.

V - Subvention d'investissement pour l'achat de matériels à vocation pédagogique

Dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques, la Métropole soutient l'acquisition de matériels à vocation pédagogique des établissements d'enseignement artistique.

Pour soutenir l'acquisition de matériels dédiés à la mise en œuvre des projets d'action culturelle et d'éducation à l'image développés par la CinéFabrique sur le territoire de la Métropole, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de 20 000 €, correspondant à 50 % de la valeur d'achat de ces matériels ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de l'association la CinéFabrique, dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association la CinéFabrique définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association la CinéFabrique, dans le cadre du soutien à l'acquisition de matériels à vocation pédagogique des établissements d'enseignement artistique,

d) - la convention à passer entre la Métropole et l'association la CinéFabrique définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 100 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3063A.

4° - **La dépense** d'investissement en résultant, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 204 - opération n° 0P33O7839.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294806-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
